

AVIS
ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à

la demande introduite par Monsieur Alfred WILMS

demeurant à 2020 ANVERS, Avenue Della Faille n° 24

pour le projet suivant : Aménagement d'un chemin de liaison sur sa propriété, située à 6960 MANHAY, Bois de Harre, entre le chemin privé lui appartenant, partant du village de Deux-Rys, et le chemin communal innomé longeant le ruisseau de Laid L'Oiseau et menant au village de Harre

en application des dispositions de l'article 8 du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

Cette enquête est ouverte le 30 mai 2018 et sera clôturée le 29 juin 2018 au cours d'une séance qui se tiendra de 11.00 heures à 12.00 heures à l'Administration communale de MANHAY, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY.

Le dossier relatif à la demande susmentionnée peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'Administration Communale de MANHAY – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 09.00 heures à 12.00 heures ou sur rendez-vous.

Lorsque la consultation a lieu sur rendez-vous, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre contact au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Mme B. LAMY (086 / 45 03 18 – 086 / 45 03 10 - blamy@manhay.org).

Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès de Mme B. LAMY (086 / 45 03 18 – 086 / 45 03 10 – blamy@manhay.org)

Tout tiers intéressé peut formuler ses observations ou réclamations durant le délai d'enquête:

- par télécopie au numéro 086 / 45 03 27
- par courrier électronique à l'adresse college@manhay.org
- par courrier ordinaire adressé au Collège communal, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY
- auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, ou de l'agent communal délégué à cet effet dont les locaux sont sis.....
aux jours et heures suivants

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les observations ou réclamations peuvent aussi être formulées lors de la séance de clôture dont question ci-avant.

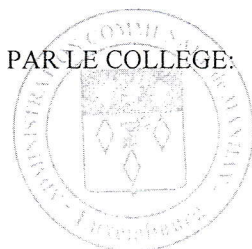
L'autorité compétete pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Conseil communal.

A Manhay, le 30 mai 2018.

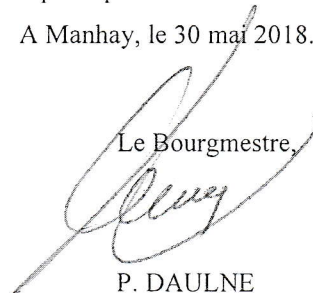
La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre,



P. DAULNE